



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 52087

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation particulièrement préoccupante du point de vue humanitaire et sanitaire de l'île d'Anjouan dans l'archipel des Comores. La France affirme ne pas vouloir aggraver la situation humanitaire déjà précaire de cette île. Or il apparaît qu'elle soutient l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la gestion de la crise comorienne et par la même occasion l'embargo à l'égard d'Anjouan. Il lui demande donc s'il entend contourner ce paradoxe diplomatique. Il souhaite aussi savoir s'il dispose d'informations fiables de nature à apprécier la situation sanitaire et humanitaire et notamment les conséquences de l'embargo. Il lui demande également quelles initiatives à caractère humanitaire il compte prendre tant dans le cadre national qu'europpéen, en dehors de l'OUA, au bénéfice de la population de cette île afin d'assurer un avenir positif pour les Comores.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise comorienne, la France a exprimé son attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores (RFIC) et elle a maintenu cette ligne. Elle a privilégié les trois axes d'effort que sont la nécessité d'un retour à la légalité institutionnelle, le soutien à l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'appui à l'accord de Tananarive. Si, dans le droit-fil de son soutien à l'OUA, la France s'est associée aux sanctions décrétées par cette organisation, elle a veillé à le faire dans le respect le plus strict de son droit, de ses engagements internationaux et de la situation humanitaire à Anjouan. Ainsi, le ministère des affaires étrangères, en étroite liaison avec les ONG présentes sur le terrain, la préfecture de Mayotte et l'ambassade de France à Moroni, a obtenu des autorités comoriennes, après en avoir informé l'OUA, l'ouverture d'un couloir humanitaire entre Mayotte, la Grande Comore et Anjouan. Si la situation humanitaire l'exige, les ONG ont la possibilité de faire parvenir l'aide directement à Anjouan. Ce dispositif a bien fonctionné : la situation humanitaire s'est améliorée et l'épidémie de choléra qui sévissait à Anjouan a fortement régressé. La décision prise par le colonel Azali et le lieutenant-colonel Abeid à Anjouan de rétablir les liaisons entre la Grande Comore et Anjouan a permis un retour à une situation quasiment normale, à telle enseigne que les Anjouanais ravitaillent aujourd'hui les populations de Grande Comore qui souffrent de pénuries. La France souhaite que la dynamique de rapprochement en cours entre les îles permette à toutes les parties en présence de mettre un terme à la crise comorienne selon des modalités correspondant aux attentes de la communauté internationale et de l'OUA en particulier.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52087

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5695

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6334